



## date de requalification d'un divorce

Par **fanrando**, le **14/04/2009** à **11:34**

bonjour, mon mari a entamé une procédure divorce à l'amiable fin 2008 [LUI ABANDON  
DOMICILE DECLARATION POLICE PAR MOI AOUT requête de non conciliation janvier  
2009 dénoncée par moi et j'ai fait appel de la décision uniquement sur le montant attribution  
pension alimentaire car montant ridicule  
aujourd'hui les 3 mois requis pour que mon mari dépose un dossier de requalification du  
divorce sont écoulés sans que ce dernier est bougé aussi moi je souhaite un dépôt du  
dossier de divorce requalifié à ses torts exclusifs [PUISQUE LORS TENTATIVE  
RECONCILIATION MON MARI A DECLARÉ VIVRE OFFICIELLEMENT EN CONCUBINAGE)  
ma question est la suivante :  
DOIS-JE ATTENDRE QUE LA COUR D'appel EST STATUÉE SUR LE MONTANT DE LA  
PENSION ALIMENTAIRE DUE PENDANT LA PROCÉDURE DE DIVORCE POUR  
DEPOSER CE DOSSIER POUR DIVORCE À SES TORTS EXCLUSIFS ,??